

Unifor conteste la modification de la politique sur les laissez-passer de VIA Rail

Chères consœurs, chers confrères,

Le 5 septembre 2014, sans avertir le syndicat ou dialoguer avec lui, VIA Rail a diffusé un *MESSAGE DE LA DIRECTION* indiquant que *les employés de VIA Rail conserveraient leur laissez-passer, mais qu'ils leur permettraient dorénavant de bénéficier d'un rabais considérable sur les itinéraires et les différentes classes au lieu de voyager gratuitement.*

Cette nouvelle politique, une fois mise en œuvre, aura des effets négatifs sur les employés et les retraités de VIA Rail, leurs conjoints et leurs personnes à charge d'un océan à l'autre. Nos membres à la grandeur du pays sont, avec raison, inquiets des intentions de VIA Rail de modifier leurs conditions d'emploi, et, qui plus est, pendant la période fermée de la convention collective.

Il faut souligner qu'Yves Desjardins-Siciliano, président et chef de la direction, a fait cette annonce sans même dialoguer avec le syndicat, lui donner un préavis ou s'entendre avec lui. Malheureusement, ce manque d'égards indique que la nouvelle administration ne comprend pas l'importance de nouer et de favoriser des relations de travail harmonieuses.

Jusqu'à ce jour, le président et chef de la direction n'a pas encore officiellement pris contact avec le syndicat pour discuter de ce sujet.

Sur l'insistance du syndicat, une réunion a été tenue avec les représentants des relations de travail de VIA Rail le 29 septembre 2014. À cette occasion, l'entreprise a fermement affirmé qu'elle comptait procéder à la modification unilatérale de la politique sur les laissez-passer. Le syndicat a aussi maintenu catégoriquement que toute modification unilatérale de la politique sur les laissez-passer constituait une violation de la convention collective et peut-être même du *Code canadien du travail*, surtout pendant la période fermée de la convention collective.

Pour comble d'insulte, l'employeur a laissé entendre que sa décision de modifier unilatéralement la politique sur les laissez-passer n'était pas sujette à grief ou à arbitrage.

Le syndicat n'est pas d'accord avec la position de l'entreprise et a déposé des griefs à la grandeur du pays. Le syndicat étudiera les autres options qui s'offrent à lui.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette riposte importante et de tout progrès futur.

En toute solidarité,
Conseil 4000 et section locale 100

BS/sdsepb343